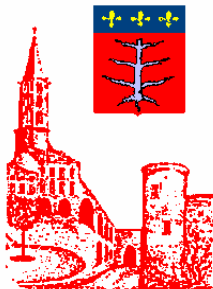


VILLE DE NEGREPELISSE

(82800)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2009/09/85

L'an deux mille neuf,
Le mardi 15 septembre à 18 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr CAMBON Jean, Maire.

Date de convocation : 03/09/2009

Date d'affichage : 08/09/2009

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Etaients présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., MARCIPONT D., TELLIER M., RICARD J., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., COMBES C., MARTY F., SIRVAIN B., VERGNES M.T., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.,

Absents avec pouvoir : AURADE P. (pouvoir à CAMBON J.), JACQUOT S. (pouvoir à MOURIERES D.), PELLET R. (pouvoir à CORRECHER M.), ONFROY A. (pouvoir à MARCIPONT D.), HENRI M. (pouvoir à MERCIER S.).

Absents excusés : CONTE D., AUTIQUET B.

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE, COMPTE TENU :

- DE L'ENVOI DEMATERIALISE EN
PREFECTURE LE

- DE LA NOTIFICATION D'ACCUSE
RECEPTION n°:

- ET DE LA PUBLICATION,
LE

A NEGREPELISSE, le

Objet : SUBVENTIONS 2009 ASSOCIATIONS DE NEGREPELISSE ET LOCALES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale qu'il convient de compléter les aides allouées aux Associations de Nègrepelisse.

Il propose d'allouer les subventions suivantes :

LIBELLES ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ACCORDEES
MAISON PAYSANNE DE FRANCE	458.00 €
ACNAL – subvention exceptionnelle	2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

L'Adjoint Délégué
M. CORRECHER

- **ADOPTE**

- **PRECISE** que le versement de ces subventions ne sera effectué que sur présentation des pièces justificatives.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE

J. CAMBON